

**AVRIL 2022**

L'Assemblée générale d'Air France-KLM se tiendra le mardi 24 mai 2022 à 14h30 en présentiel à l'Hôtel Hilton Paris Charles de Gaulle - 8 rue de Rome - 93290 Tremblay-en-France.

L'Assemblée générale, qui se réunit chaque année, constitue un moment fort de la vie du Groupe. C'est une occasion privilégiée pour l'équipe dirigeante de vous présenter les résultats et l'évolution des activités du Groupe.

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité d'y participer soit en y assistant personnellement, soit en vous faisant représenter en donnant pouvoir au Président ou mandat à un tiers, soit en votant par correspondance. Afin de faciliter le vote du plus grand nombre d'entre vous Air France – KLM vous offre également la possibilité de voter par Internet de manière simple, rapide et sécurisée.

**L'Assemblée Générale sera diffusée en direct via webcast sur notre site internet.**

Après ces deux dernières années au cours desquelles l'Assemblée générale s'est tenue en virtuel, du fait des contraintes liées à la crise sanitaire, nous sommes ravis que les conditions soient réunies pour que nous puissions nous réunir de nouveau en présentiel, en présence des membres du Conseil d'administration, des dirigeants du Groupe et de ses actionnaires.

L'ordre du jour ainsi que les différents documents afférents à l'Assemblée peuvent être consultés sur le site Internet [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) (rubrique Finance/Actionnaires/Assemblée générale)

**SUIVRE L'ASSEMBLÉE À DISTANCE**

Les actionnaires sont invités à suivre en direct l'Assemblée à distance en cliquant sur le lien <https://www.yuca.tv/fr/air-france-klm/assemblee-generale-2022>

Vous pourrez également, à tout moment après la tenue de cette Assemblée générale, la visionner en différé.



## SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2022

## E-CONVOCATION ET E-VOTE

A partir du 6 mai 2022 (11 heures), les actionnaires pourront voter, donner pouvoir au Président ou à un tiers via un site internet sécurisé (VOTACCESS ou VOXALY). Ces derniers sont invités à privilégier le choix d'une convocation par e-mail et/ ou en votant par Internet, afin de faciliter et sécuriser leur participation à cette Assemblée générale.

**Conditions préalables de participation à l'Assemblée générale**

Pour participer à l'Assemblée générale, vous devez préalablement justifier de votre qualité d'actionnaire, par l'enregistrement comptable de vos titres à votre nom au plus tard le 2<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le vendredi 20 mai 2022 à zéro heure (heure de Paris) :

- ▶ dans les comptes de **titres nominatifs** tenus par la Société Générale ;
- ▶ dans les comptes de **titres au porteur** tenus par votre intermédiaire financier habilité assurant la gestion de votre compte titres (banque, société de bourse, courtier en ligne...).

Pour les actionnaires au porteur, ce sont en effet les intermédiaires habilités qui justifient directement la qualité d'actionnaire de leur client auprès du centralisateur de l'Assemblée en délivrant une attestation de participation annexée au formulaire unique servant à la fois de vote par correspondance et de vote par procuration.

**Comment utiliser Internet pour participer à l'Assemblée générale ?**

Vous disposez de plusieurs possibilités pour exercer votre droit de vote : en assistant personnellement à l'Assemblée générale (demande de carte d'admission), en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, en votant par correspondance ou en se faisant représenter par une personne physique ou morale de leur choix.

1/ Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée, doivent demander une carte d'admission :

Pour les actionnaires détenant leurs titres au nominatif, en se connectant à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 (heure de Paris) sur le site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) ou en retournant le formulaire adressé par courrier en amont, à la Société Générale, mandataire d'Air France - KLM, à l'aide de l'enveloppe T.

Pour les actionnaires détenant leurs titres au porteur dont l'intermédiaire financier a adhéré à la plateforme VOTACCESS, en se connectant à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 sur le site VOTACCESS. Si ce n'est pas le

cas, une carte d'admission pourra être demandée auprès de l'intermédiaire financier.

Pour les porteurs de parts de FCPE, en effectuant leur demande par internet ou en imprimant leur carte d'admission à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 sur le site internet <https://airfranceklm.voteassemblee.com>.

2/ Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée, pourront choisir de voter ou donner pouvoir par internet ou par voie postale.

Pour les actionnaires détenant leurs titres au nominatif, en se connectant à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 (heure de Paris) sur le site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

## SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2022

Pour les actionnaires détenant des titres au porteur dont l'intermédiaire financier a adhéré à la plateforme VOTACCESS, en se connectant à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 sur VOTACCESS.

Pour les porteurs de parts de FCPE, en se connectant sur le site de vote <https://airfranceklm.voteassemblee.com> à partir du 6 mai 2022 à 11h00 jusqu'au 23 mai 2022 à 15h00 (heure de Paris).

Il est possible également d'effectuer cette démarche par voie postale ou électronique :

- en retournant le formulaire de vote à la Société Générale, au plus tard le 21 mai 2022 pour les actionnaires détenant leurs titres au nominatif ;
- en retournant le formulaire de vote auprès de l'intermédiaire financier, au plus tard le 21 mai 2022, pour les actionnaires détenant leurs titres au porteur ;
- en demandant l'ensemble des documents nécessaires, avant le 18 mai 2022 à la Société Générale et en retournant le formulaire de vote au plus tard le 21 mai 2022, pour les porteurs de parts de FCPE.

Vous pouvez également notifier la désignation et la révocation d'un mandataire (personne physique ou morale) par voie électronique, conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce.

Vous devrez alors :

- envoyer au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 23 mai 2022 avant 15h00, un email revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : [mail.assemblee@airfranceklm.com](mailto:mail.assemblee@airfranceklm.com) en précisant vos nom, prénom, adresse et votre identifiant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

- demander une confirmation écrite à l'intermédiaire financier pour les actionnaires détenant leurs titres au porteur et les porteurs de parts de FCPE.

•••

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

N.B. : Si vous avez déjà exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir au Président ou donné mandat à un tiers pour voter, vous ne pouvez pas choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Il est également possible à tout moment de céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le 20 mai 2022 à zéro heure (heure de Paris) la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

### Comment poser une question à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée Générale est une occasion privilégiée de poser vos questions à l'équipe dirigeante du Groupe.

Vous avez la possibilité de poser des questions écrites en amont de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions légales, elles doivent être envoyées à :

Air France – KLM  
AFKL.SG.GL BS  
Tremblay en France  
95737 Roissy Charles de Gaulle  
Cedex

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par télécommunication électronique à l'adresse e-mail suivante **mail.assemblee@airfranceklm.com**, au plus tard 4 jours ouvrés avant l'Assemblée générale, soit le 18 mai 2022, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit au nominatif soit au porteur.

Une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. Il est précisé que les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site de la société [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) dans une rubrique consacrée aux réponses aux questions écrites des actionnaires et seront alors réputées avoir été données.

Nous recommandons vivement la télécommunication électronique des questions écrites afin de faciliter et assurer leur traitement.

### Comment se procurer les documents relatifs à l'Assemblée ?

Pour consulter le Document d'Enregistrement Universel (contenant notamment les comptes sociaux et consolidés et le rapport de gestion du Conseil d'administration), il vous suffit de :

- vous rendre sur le site Internet **www.airfranceklm.com**, sur lequel vous pourrez également accéder aux autres publications du Groupe ainsi qu'à tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce ;
- compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant en dernière page de la présente brochure et de le retourner à la Société Générale – Service assemblées – CS 30812 – 44308 Nantes cedex 3.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service actionnaires à l'adresse suivante : [mail.assemblee@airfranceklm.com](mailto:mail.assemblee@airfranceklm.com)

## COMMENT VOTER ?

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée, vous devez obtenir une carte d'admission.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de voter par Internet (sur les plateformes de vote sécurisées VOTACCESS et VOXALY), mais également par voie postale (à l'aide du formulaire de vote joint à la convocation et disponible également dans les pages <https://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).



Vous pouvez voter par Internet avec vos identifiants habituels entre le 6 mai 2022 à 11h00 et le 23 mai 2022 à 15h00.

OU



Vous pouvez donner pouvoir par courrier.

Les formulaires de vote par correspondance peuvent être obtenus sur :

[www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

ou auprès de :

Société Générale  
Service Assemblées CS30812  
44308 NANTES Cedex 3

REJOIGNEZ LE COMITÉ  
CONSULTATIF  
DES ACTIONNAIRES  
INDIVIDUELS !

Plateforme d'échanges, de réflexion et de propositions sur la communication du Groupe en direction de ses actionnaires individuels, le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels d'Air France - KLM a pour objet de faciliter un dialogue régulier avec ses actionnaires individuels. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez envoyer votre candidature à [mail.actionnaire@airfranceklm.com](mailto:mail.actionnaire@airfranceklm.com)

avant le 30 juin 2022 en remplissant le **formulaire**.

Elle sera attentivement étudiée par le Comité et Direction financière du Groupe.

Vous pouvez aussi nous adresser votre dossier de candidature par courrier à l'adresse suivante :

Air France – KLM,  
Relations Investisseurs  
AFKL.FI.IR  
Tremblay en France  
95737 Roissy Charles de Gaulle  
Cedex

Date limite de réception du formulaire de vote par correspondance par la Société Générale : **21 mai 2022**

Pour tout complément d'information :

Vous pouvez contacter le service actionnaires à l'adresse suivante : [mail.assemblee@airfranceklm.com](mailto:mail.assemblee@airfranceklm.com)